

Rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial

Exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Conformément à l'article 314-101 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la société de gestion KIRAO est tenue d'élaborer un rapport relatif aux conditions d'exercice des droits de vote rattachés aux titres des OPCVM dont elle assure la gestion.

Le présent compte-rendu a trait à la période écoulée entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Principes retenus pour l'exercice des droits de vote

Conformément à l'amendement de sa politique de vote en juillet 2020, KIRAO exerce désormais systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Ce principe s'inscrit dans la démarche d'intégration ESG de KIRAO et l'engagement actionnarial renforcé qui en découle.

Modalités d'exercice des droits de vote

Les résolutions soumises au vote sont analysées par l'équipe de gestion. La sélection des valeurs ayant été réalisée au préalable après une analyse financière et extra-financière approfondie, de la gouvernance, et de la globalité des fonctions de chaque société par cette équipe de gestion, il en résulte une confiance dans le management des sociétés sélectionnées.

En conséquence, les décisions entraînant une modification de statuts, l'approbation des comptes, l'affectation du résultat, la nomination et la révocation des organes sociaux ou la désignation des contrôleurs légaux des comptes sont généralement acceptées par les gérants et analystes de KIRAO.

Le principe fondamental est celui de la préservation, dans les meilleures conditions possibles, de l'intérêt des porteurs et donc de façon générale des actionnaires minoritaires, ainsi qu'un contenu clairement présenté et conforme aux règles de bonne gouvernance.

Cela signifie que toute résolution ayant pour objet de défavoriser les actionnaires minoritaires ou de diminuer la valeur des actifs détenus par eux sera rejetée.

KIRAO porte également une attention particulière sur la politique de rémunération des dirigeants, en particulier l'équilibre entre revenus fixe et revenus variables de moyen terme et long terme, ainsi que les critères détaillés concernant l'attribution de ces derniers.

KIRAO vote généralement par correspondance mais peut aussi participer physiquement aux assemblées des actionnaires ou encore donner pouvoir au président de la société.

Bilan des votes sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, le périmètre de vote de KIRAO AM était constitué de 74 sociétés pour lesquelles KIRAO a exprimé ses droits de vote, soit un ratio de participation de 100%.

Sur les 74 assemblées générales analysées au cours de cet exercice, KIRAO a voté en faveur de 71,2% des résolutions soumises dans sa totalité (1076/1511).

Les motivations de KIRAO à s'opposer à certaines résolutions ont été les suivantes :

- un manque de transparence sur les critères financiers retenus pour la rémunération variable des membres du Conseil d'administration ou des dirigeants/salariés membres du comité exécutif (40,8%)
- des résolutions allant contre la préservation de l'intérêt des actionnaires minoritaires (augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription, émissions de bons de souscription réservée...) (30,4%)
- des résolutions portant sur l'actionnariat salarié et des dirigeants sociaux (distribution d'actions gratuites) lorsqu'il y a un manque d'éligibilité suffisamment large des bénéficiaires, si le montant représente un % du capital trop élevé ou s'il y a un manque de transparence sur les conditions de performance associées (9,2%)
- d'autres sujets qui portent essentiellement sur le manque de transparence des coûts associés dans le cadre de conventions réglementées ainsi que le renouvellement de mandat de commissaire aux comptes pour des durées longues (19,6%).

Engagement actionnarial – dialogue

Au-delà de l'analyse extra-financière, qui s'appuie sur la matrice propriétaire ATLAS, et du vote en Assemblée Générale, KIRAO poursuit un dialogue continu auprès des émetteurs sur les sujets ESG.

Au cours de l'exercice 2022, l'équipe de gestion a échangé avec 13 émetteurs en portefeuille sur les thématiques ESG.

Société	Date	Sujet	Conclusion
Alstom	Octobre 2022	Social/Droits humains : risque de violation du droit international en Palestine occupée.	La société a émis un communiqué répondant à ces accusations. Alstom a fourni des précisions sur ce cas, le risque nous semble limité.
Bénéteau	Juin 2022	Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Réponse satisfaisante. La société s'est engagée à répondre au questionnaire pour la première fois.
BioMérieux	Septembre 2022	Social : qualité et sécurité des produits, santé et sécurité au travail, accès des tests pour les populations démunies.	Réponses précises à nos questions. Le Groupe répond uniquement à des appels d'offres, et ce, pour des questions réglementaires.
Groupe Crit	Juin 2022	Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).	Réponse peu satisfaisante. La société considère comme surdimensionné le questionnaire au regard des enjeux carbone du Groupe. Néanmoins, Groupe Crit prend des mesures afin de réduire leurs émissions.
Kering	Avril / Août 2022	Gouvernance (avril) : conventions réglementées. Environnement (août) : impact environnemental du défilé Saint Laurent dans le désert d'Agafay	Entretiens avec l'équipe IR et l'équipe juridique du Groupe. Les réponses concernant les conventions réglementées nous semblent limitées. Quant au défilé Saint Laurent, la société a apporté des précisions sur l'étude d'impact environnemental réalisée en amont de l'évènement.
Korian	Février-Décembre 2022	Gouvernance : composition du conseil d'administration, rémunération des mandataires sociaux exécutifs, éthique des affaires, et projet de « société à mission ». Social : échanges sur l'activité Soins (avec une attention particulière sur la qualité des soins et des conditions de travail).	Plusieurs échanges par mail / réunions au cours desquelles la société a apporté des précisions à nos questions et remarques. Nous continuons à accompagner Korian dans le projet d'« entreprise à mission ».

Société	Date	Sujet	Conclusion
LVMH	Mars 2022	<p>Gouvernance : rémunération des mandataires sociaux exécutifs, participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration.</p> <p>Social : conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Environnement : stratégie climatique, l'impact du cuir sur la déforestation.</p>	<p>Réponses satisfaisantes lors d'un entretien téléphonique avec l'équipe IR.</p> <p>Ils nous ont confirmé avoir banni l'approvisionnement des peaux d'Amérique du Sud (point critiqué par divers ONG pour leur impact sur la déforestation de la forêt amazonienne).</p>
M6	Septembre 2022	<p>Gouvernance : rémunération du président du directoire.</p>	<p>Le conseil de surveillance a émis un communiqué suite aux observations faites par Proxinvest, et sur lesquelles nous avons interrogé la société.</p> <p>Nous nous sommes opposés à cette résolution lors de l'AG.</p>
Stellantis	Décembre 2022	<p>Gouvernance : Rémunération du Directeur Général.</p>	<p>Entretien téléphonique avec l'équipe IR. Diverses réponses nous ont été apportées nous permettant de mieux comprendre la répartition, le montant en jeu et le degré d'exigence de la rémunération du Directeur Général. Lors de l'AG 2023, nous attendons une meilleure transparence de la part de la société sur ce point.</p>
Synergie	Juin 2022	<p>Environnement : demande de participation au questionnaire du CDP (climatique).</p>	<p>Réponse satisfaisante. La société s'est engagée à répondre au questionnaire pour la première fois.</p>
Ubisoft	Juin 2022	<p>Gouvernance/Social : échanges sur l'affaire liée aux cas d'harcèlement sexuel.</p>	<p>Entretien téléphonique avec l'équipe IR qui a apporté des précisions sur les mesures mises en place depuis le début de la crise.</p>
Vicat	Mars 2022	<p>Gouvernance : composition du Conseil d'administration, rémunération des mandataires sociaux exécutifs, litiges.</p> <p>Environnement : émissions carbone, stratégie climatique et nouveaux produits bas carbone.</p>	<p>L'action d'engagement de Kirao a débuté en 2021, à la suite de notre présence au CDM ESG de Vicat.</p> <p>La société a apporté des réponses précises à nos questions par téléphone et par mail.</p> <p>Etant le 1^{er} contributeur à l'empreinte carbone des fonds investis dans Vicat, l'analyse de la stratégie climatique était un point clé.</p>
Virbac	Mai 2022	<p>Gouvernance : composition et taux de féminisation du conseil d'administration.</p> <p>Social : qualité et sécurité des produits, taux de rotation du personnel.</p>	<p>Réponses précises de l'équipe IR à nos questions. La société travaille sur la mise en place d'une feuille de route RSE pour 2023.</p>

Engagement collaboratif

- **CDP**

KIRAO est devenu signataire auprès du Carbon Disclosure Campaign (CDP), organisme à but non lucratif qui gère l'une des bases de données environnementales les plus complètes au monde. En rejoignant le CDP, KIRAO soutient la campagne annuelle d'invitation menée par l'ONG qui vise à recueillir auprès de plus de 7 000 entreprises dans le monde des réponses sur le changement climatique, sur la sécurité de l'eau, et sur les forêts.

En 2022, KIRAO a participé pour la première fois à la *Non-Disclosure Campaign* menée par le CDP. Cette campagne encourage les sociétés à répondre aux questionnaires du CDP sur les 3 sujets mentionnés auparavant (climat, eau, forêt). Lors de la campagne 2022, KIRAO a mené un engagement direct auprès de 4 émetteurs et soutenu l'engagement d'autres acteurs en tant que *co-lead* auprès de 14 émetteurs. 2 émetteurs sur 4 ont répondu positivement à notre demande et ont accepté de répondre au questionnaire du CDP.

Pour plus d'informations : [Non-Disclosure Campaign - CDP](#)

- **Investor Initiative for Responsible Care (IIRC)**

En 2022, KIRAO a rejoint l'IIRC, une coalition soutenue par l'UNI Global, regroupant plus de 100 investisseurs (3,7 milliards de dollars d'actifs sous gestion). L'IIRC organise des engagements de collaboration avec des sociétés du secteur des maisons de retraite.

Au sein de cette coalition, KIRAO est partie prenante d'un engagement actionnarial auprès de Korian, qui porte sur différents éléments :

- i) une meilleure transparence concernant les indicateurs sociaux communiqués par le Groupe, avec une attention particulière sur l'activité Soins en France (taux d'encadrement, taux de rotation du personnel et d'absentéisme du personnel soignant, etc.) ;
- ii) une intégration accrue d'indicateurs ESG (notamment Sociaux) au sein de la politique de rémunération de la Directrice Générale et des membres du Comité Exécutif ;
- iii) une évolution de la Gouvernance, plus précisément du Conseil d'Administration, afin de mieux appréhender les risques extra-financiers (principalement sociaux). La nomination d'un nouvel administrateur, Philippe Lévêque, ancien Directeur Général de CARE France, va dans ce sens.
- iv) une participation active des actionnaires au projet d'« entreprise à mission ». KIRAO sera exigeant sur la définition des indicateurs sociaux à suivre (afin qu'ils aillent au-delà de la feuille de route RSE) et attentif au risque de « socialwashing ».

Pour plus d'informations : <https://uniglobalunion.org/fr/investor-initiative-for-responsible-care/>

Prévention des conflits d'intérêts

KIRAO a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ainsi qu'une Politique de Vote.

Par ailleurs, KIRAO n'exerce (et n'a jamais exercé) aucune fonction de gestion ou de conseil en faveur de sociétés cotées dont elle pourrait être actionnaire. Si un tel cas, extrêmement peu probable, se présentait, KIRAO, par l'intermédiaire de son Président et de son Directeur Général, s'assurerait que ses missions ne puissent en aucun cas influencer sur sa liberté en matière d'exercice des droits de vote.